

quelque 12 milliards de dollars entre toutes les banques étrangères qui ouvrent des succursales au Canada.

En outre, je dois dire au ministre que nous ne sommes pas du tout satisfaits des informations qui nous ont été données au sujet des opérations courantes des banques étrangères au Canada. Il y a lieu de noter, par exemple, que lorsque le député de York-Peel (M. Stevens) et moi avons posé des questions à ce sujet, on nous a répondu que ces informations étaient confidentielles. Nous ne savons encore rien au sujet des trois plus grandes banques étrangères établies au Canada. L'inspecteur général a révélé que les succursales canadiennes de ces trois banques ont des avoirs de plus de 500 millions de dollars, mais nous ne savons toujours pas desquelles il s'agit. Nous ne connaissons pas la taille exacte des autres. Toutefois, il est intéressant de noter que les plus grandes banques n'ont pas encore répondu à la lettre que le comité leur a envoyée. Le comité attend ces renseignements. Je signale au ministre qu'il aura du mal à me convaincre d'adopter la loi visant à incorporer de nouveaux établissements bancaires si nous ne disposons pas de ces renseignements au mois d'octobre et si donc nous ne savons pas actuellement quelles sont les activités de ces derniers. Il est absurde de demander au comité parlementaire de se prononcer en faveur de cette loi en l'absence de tels renseignements.

Quant à la protection des consommateurs, je suis content que le gouvernement ait accepté les propositions d'amendement préparées par mes collègues et moi-même et visant à ne pas pénaliser ceux qui paieraient avant l'échéance. Nous regrettons toutefois que notre législation bancaire ne comporte pas d'article visant à accorder une protection totale aux emprunteurs et aux déposants. Nous pensons qu'il devrait y en avoir une. Nous avons proposé des modifications allant dans ce sens et nous pensons que c'est opportun. Nous regrettons d'avoir à attendre les résultats du comité fédéral provincial, chose que nous ne jugeons pas nécessaire. Nous pensons que le gouvernement fédéral devrait montrer la voie en ce domaine. Cependant, nous reconnaissons qu'il s'est engagé dans la bonne voie; c'est un petit début mais qui a son importance tant du point de vue de l'absence d'amendes pour paiement hâtif que de l'abolition de la règle des 78.

Je signale à ceux qui estiment que nous aurions dû tout simplement donner facilement notre approbation à ce bill sur les banques sous prétexte qu'on apporte des modifications de forme que personne ne comprend, qu'il s'agit en réalité d'une mesure législative visant à régulariser une activité qui a permis aux consommateurs de contracter l'année dernière pour plus de 4.9 milliards de dollars d'emprunts. C'est un secteur qui intéresse à peu près tous les consommateurs, et à moins que cette mesure législative ne les protège et n'empêche que des profits imprévus ne soient réalisés à leurs dépens, j'estime qu'il n'y a pas lieu de l'adopter. En fait, c'est une promesse que nous avons faite aux Canadiens et que nous tiendrons.

Quant aux administrateurs, il importe de signaler que le gouvernement semble avoir changé d'idée. En 1976, celui-ci a

Banques—Loi

en effet commencé par adopter le principe que les employés de banque ne devraient pas être administrateurs d'autres compagnies. Il a abandonné ce principe, sous l'influence de la haute finance si je puis m'exprimer ainsi et il a décidé de renoncer à cette protection.

Je pense que le gouvernement a fait une erreur. J'attends encore que le ministre m'explique d'une façon convaincante pourquoi le gouvernement a changé d'avis à propos des directorats entre sociétés, car il est extrêmement important que les consommateurs et les petits exploitants canadiens sentent qu'ils ont autant leur mot à dire dans les décisions concernant nos banques que les directeurs de nos plus grandes et plus puissantes sociétés.

En ce qui concerne le crédit-bail, le ministre a fait quelque progrès en ce sens que le gouvernement a décidé de ne pas permettre aux banques d'entrer dans ce domaine. Mais le député de Lincoln (M. Mackasey), celui de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et aussi des députés de notre parti ont soulevé des questions au sujet du crédit-bail qui n'ont toujours pas été résolues et auxquelles le gouvernement ne s'est toujours pas soucié de répondre. J'espère encore une fois que le gouvernement profitera des vacances d'été pour examiner la question du crédit-bail. Elle intéresse la petite entreprise, elle touche la déduction pour amortissement, et elle a rapport au problème très réel de savoir qui va profiter de la croissance dans un secteur en pleine croissance, et il y a bien des domaines où nous savons que le crédit-bail va se développer. Seront-ce les filiales des banques ou bien les petites entreprises canadiennes qui, en de nombreux secteurs et surtout dans le domaine du crédit-bail automobile, ont fourni un service au consommateur? Je crois qu'il s'agit d'une question de principe très réelle.

Je connais le point de vue des banques, exprimé par M. MacIntosh, de l'Association des banquiers canadiens, et par d'autres, qui ont affirmé qu'à leur avis, le crédit-bail n'était rien de plus qu'une forme de financement et que les banques devraient donc y avoir accès. D'un autre côté, il y a ceux qui disent que c'est une très importante source d'amortissement fiscal pour les filiales bancaires et qu'il faudrait étudier cette question de très près. Il me semble que nous devrions disposer de données sur les impôts que paient actuellement les filiales bancaires, par exemple la société RoyLease, et connaître ceux qui doivent payer d'autres petites entreprises qui se livrent au même commerce. Il me semble qu'il est normal que nous nous demandions si nous ne sommes pas en train de permettre la création de filiales qui réussiront à payer bien peu d'impôts.

Dans le secteur du traitement des données, des inquiétudes subsistent. Là encore, le ministre connaît le problème, à savoir que les banques pourraient faire directement concurrence à des entreprises existantes. La force de persuasion des banques est énorme, et la possibilité pour elles de faire concurrence à ces entreprises auxquelles, en même temps, elles offrent des services bancaires, pose un grave problème avec lequel le comité se débat encore et qu'il nous faudra bien régler. C'est une question difficile et je ne suis pas encore convaincu que les données dont nous disposons à cet égard sont suffisantes.